

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 février 2024	Nombre de conseillers en exercice : 19
Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire	Nombre de conseillers présents : 16
Date de convocation : 1 ^{er} février 2024	Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0
Secrétaire de séance : Mme Anne DEBAISIEUX	4.0/02.07

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Florence Emery, Anne Debaisieux, Delphine Lambert, Sandy Dupuis, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.
Étaient absents excusés : MM. Johan Delacroix (donne pouvoir à M. Gilbert MERLIN), Pascal Peltier (donne pouvoir à Mme Anne Debaisieux),
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : FINANCES – Amélioration et renouvellement des équipements scéniques et de l'éclairage de la salle des fêtes - Demande de subvention - Autorisation

Le Maire expose :

La Commune de Saint-Martin-du-Vivier porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle avec pour objectifs :

- De soutenir la création artistique et culturelle,
- De développer des pratiques artistiques amateurs.

L'équipement de la Salle des fêtes communale ne répond plus aujourd'hui aux exigences de la création et de la diffusion du spectacle vivant. L'éclairage, le matériel son et la machinerie scénique sont d'origine et en grande partie obsolètes. Le système de sonorisation doit également d'être remplacé.

Le projet consiste alors à réaliser des travaux de rénovation, voire de remise aux normes actuelles de sécurité, de modernisation du matériel scénique et d'amélioration de l'éclairage.

Considérant que ce projet est susceptible d'être éligible aux aides accordées par les organismes publics ou privés dans le cadre de l'aménagement et l'amélioration des équipements des lieux de spectacle et de création.

Considérant qu'une offre en adéquation avec les besoins de la commune a été présentée pour un montant prévisionnel 60 000 € T.T.C.

Entendu l'exposé du Maire, il proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** le projet d'amélioration et de renouvellement des équipements scéniques et de l'éclairage de la salle des fêtes,
- **de solliciter** des aides financières aux taux maximums et d'adopter la délibération suivante.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

APPROUVE le projet d'amélioration et de renouvellement des équipements scéniques et de l'éclairage de la salle des fêtes,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter auprès de l'ensemble des institutions et organismes publics ou privés des subventions aux taux les plus élevés possibles.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.

Le Maire,

Gilbert MERLIN

